

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 8 FEVRIER 2021

Présents : Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Gérard COURTY, Jean FOURGEAUD, Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Bernard SALZE.

Excusés : Elodie BRUN procuration à Odile COLOMB, Dominique CAUVAS procuration à Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Bernard SALZE.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30. Il demande l'accord du conseil municipal pour le huis clos. Le Conseil Municipal valide. Il demande à ajouter une délibération de dernière minute au sujet des loyers du Cévenol et du Colombier. Le Conseil municipal valide.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le maire indique qu'il convient de valider et signer le procès-verbal de la séance précédente.

Une erreur de formulation dans le compte rendu de la séance du 25.01.21 est corrigée sur le PV.

La phrase suivante : « Une mise à jour commission municipale, Odile COLOMB démissionne, se faire connaître » **est remplacé par** : « Les commissions ont été remaniées et Mme COLOMB quitte la commission Action sociale Festivité et Tourisme pour se consacrer aux commissions Administration générale, environnement et développement durable. »

Après ces corrections, le PV de séance du 25.01.21 est validé à l'unanimité,
avec 11 voix POUR

2. AMENDES DE POLICE : SECURISATION DU PARKING ROUTE DE VISSEC

Monsieur le Maire laisse la parole à Alain BOUTONNET, rapporteur, qui informe les conseillers municipaux de l'estimation pour la réalisation des travaux de sécurisation du parking de la route de Vissec (mise à niveau du mur, création des marches pour l'accès au terrain de la salle des fêtes). L'estimation des travaux s'élève à 15 040 € HT soit 18 048 € TTC.

Pour financer une partie de ces travaux, le maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
Avec 11 voix POUR

APPROUVE le dépôt de la demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux précisés ci-dessus.

3. BAIL LE CEVENOL

Le Maire rappelle au conseil municipal que le bail du Cévenol consenti à la SARL LRDJ arrive à expiration le 31 octobre 2021. Il convient donc de se positionner sur le renouvellement du bail ou non.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **à l'unanimité**,
Avec 11 voix POUR

- La mise en vente immédiate des locaux abritant cet établissement (parcelles AB173-245 et 260) au prix de 305 000 €. Ce projet de vente sera notifié à la SARL LRDJ par lettre recommandée avec accusé de réception.

- En cas de non vente au 31 octobre, le renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 1 500 € / mois à compter du 1er novembre 2021, ainsi qu'une redevance mensuelle de 150 € pour la licence IV. Notification en sera faite aux gérants actuels par voie d'huissier.

- **CHARGE M. PAULET**, Notaire au Vigan de dresser les actes à intervenir,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal à signer les actes ainsi que tout document nécessaire.

4. LOYERS COVID LE COLOMBIER & LE CEVENOL

Compte tenu de la prolongation de la fermeture administrative, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**,
Avec 11 voix POUR

- La gratuité des loyers du Cévenol et du Colombier pour le mois de Mars 2021,

- Une suspension du paiement des loyers jusqu'au terme de la fermeture administrative,

- Un échelonnement des sommes dues, au titre des loyers suspendus et éventuels arriérés, sur une période à convenir entre les parties.

5. QUESTIONS DIVERSES

Une police de l'urbanisme mutualisée est en cours de création par la communauté de communes. Le Conseil municipal à l'unanimité adhère à la proposition de participer.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 21h00.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Patrick **REILHAN**
2^{ème} Adjoint

Elodie **BRUN**
Conseillère municipale

Gérard **COURTY**
Conseiller municipal

Marie Hélène **DISPARD VIVENS**
Conseillère municipale

Odile **COLOMB**
Conseillère municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**
1^{er} adjoint

Gérard **ABRIC**
3^{ème} adjoint

Dominique **CAUVAS**
Conseiller municipal

Bernard **SALZE**
Conseiller municipal

Jean **FOURGEAUD**
Conseiller Municipal